



POLITIQUE GROUPE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

1 - PREAMBULE

Cette politique est applicable à FOSELEV SAS et ses filiales, ci-après dénommées « FOSELEV », dans le cadre d'un contrat conclut avec un de ses clients, fournisseurs, prestataires ou sous-traitants, ci-après dénommé « le Sous-Traitant » au sens de l'article 28 du Règlement Général sur la Protection des Données.

FOSELEV et le Sous-Traitant (ci-après « les Parties ») s'engagent à respecter toutes leurs obligations légales et règlementaires au titre de la législation en vigueur en France et en Union Européenne relative à la protection des données à caractère personnel, notamment en application du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après « RGPD ») et de la loi Informatique et Libertés n° 2018-439 du 20 juin 2018.

2 - DEFINITIONS

Données à Caractère Personnel ou Données Personnelles : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Personne Concernée: désigne toute personne physique dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement dont la finalité et les moyens ont été définis par le responsable de traitement.

Responsable de Traitement: personne physique ou morale qui détermine les finalités et moyens du traitement.

Sous-Traitant: désigne la personne physique ou morale qui traite les données à caractère personnel pour le compte d'un responsable de traitement.

Traitement : toute opération ou ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données ou des ensembles de données à caractère personnel et qui interviennent dans le cadre de l'exécution d'un contrat entre les Parties.

Transfert : toute communication, copie ou déplacement de données personnelles ayant vocation à être traitées dans un pays tiers à l'Union Européenne.

Violation de données à caractère personnel : violation de la sécurité entraînant de manière accidentelle ou illicite la destruction, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou l'accès non autorisé à de telles données.

3 - NOS ENGAGEMENTS DE CONFORMITÉ

FOSELEV peut être amené à traiter des Données Personnelles en qualité de Responsable de Traitement. A ce titre, FOSELEV garantit au Sous-Traitant qu'il a collecté les Données de manière licite, loyale et transparente, pour des finalités déterminées, explicites et légitimes pour lesquelles FOSELEV déclare avoir dument informé les personnes concernées (art. 13 et 14 du RGPD).

FOSELEV s'engage à présenter au Sous-Traitant des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement des Données réponde aux exigences du RGPD et garantisse la protection des droits des personnes concernées.

FOSELEV s'engage à mettre en place toutes les procédures nécessaires pour en assurer la confidentialité des données à caractère personnel collectées directement ou indirectement.

FOSELEV s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires au respect par elle-même et par son personnel de ces obligations et notamment à :

- Ne pas traiter, consulter les données ou les fichiers contenus à d'autres fins que l'exécution des prestations qu'elle effectue pour le Sous-Traitant au titre des présentes;
- Ne traiter, consulter les données que dans le cadre des instructions et de l'autorisation reçues par le Sous-Traitant;
- À prendre toute mesure permettant d'empêcher toute utilisation détournée, malveillante ou frauduleuse des données et des données à caractère personnel;

FOSELEV s'engage à prendre toutes précautions utiles au regard de la nature des données et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données des fichiers et notamment empêcher toute déformation, endommagement, perte ou tout accès par des tiers non autorisés préalablement. FOSELEV s'engage à maintenir ses moyens pendant toute l'exécution des présentes et à défaut, à en informer immédiatement le Sous-Traitant.



FOSELEV peut être amené à utiliser des données à caractère personnel du Sous-Traitant, dans le cadre de l'exécution des présentes, pour un ou plusieurs objectifs suivants :

- Pour effectuer des opérations relatives à la gestion des relations commerciales: contrats, commandes, factures, comptabilité, gestion du « compte client », suivi de la relation commerciale, gestion des réclamations, impayés et du contentieux:
- Pour l'amélioration de la prestation souscrite en invitant le client à participer à des sondages, des études, des enquêtes de satisfaction;
- Pour l'élaboration de statistiques ;
- Pour l'envoi d'informations et de newsletters personnalisées sur la prestation souscrite par le client et les services connexes à ladite prestation;
- Pour la gestion des demandes d'exercice de droits des personnes concernées.

FOSELEV s'engage à:

- Traiter les données à caractère personnel du Sous-Traitant conformément aux finalités précitées ;
- Veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel, s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité;
- Tenir compte de la nature du traitement, et s'engage par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits prévus au chapitre III du règlement précité;
- Ne pas conserver les données à caractère personnel au-delà de la durée nécessaire pour atteindre la finalité du traitement, tout en respectant les limites légales et règlementaires applicables ou une autre durée compte tenu des contraintes opérationnelles telle qu'un management efficace de la relation avec le client et les réponses aux demandes en justice ou des autorités de contrôle dont FOSELEV dépend.

4 - NOS ENGAGEMENTS DE CONFORMITÉS EN QUALITÉ DE SOUS-TRAITANT

Dans l'hypothèse où FOSELEV agirait en qualité de Sous-Traitant du traitement des données personnelles de son prestataire, fournisseur ou client au sens de l'article 28 du RGPD, FOSELEV s'engage (i) à ne pas traiter les Données personnelles de ce dernier autrement que dans les conditions du Contrat et (ii) à ne procéder à aucun autre traitement des Données personnelles qui ne serait pas prévu dans le Contrat sauf sur instruction écrite, documentée et légitime.

FOSELEV rappelle que, en application de l'article 28.3.al.2 du RGPD, toute instruction qui lui serait communiquée et qui serait susceptible d'entrainer un non-respect du RGPD ou de la loi française sur la protection des données personnelles, entraine l'obligation pour FOSELEV d'en l'en informer immédiatement.

FOSELEV se réserve le droit de refuser les instructions du Client, du Prestataire ou du Fournisseur qui lui sembleraient illicites au sens de l'article 82.2 du RGPD. Dans ce cas, un refus écrit et documenté de FOSELEV ne saurait permettre au Client, Fournisseur ou Prestataire de résilier le Contrat, sauf pour engager sa responsabilité à l'égard de FOSELEV pour résiliation réputée "sans cause légitime" du Contrat.

5 - LES GARANTIES APPLICABLES À NOS SOUS-TRAITANTS Engagements de conformité du Sous-Traitant

Le Sous-Traitant s'engage à :

- Veiller que les personnes autorisées à traiter les Données Personnelles par FOSELEV s'engagent à respecter la confidentialité et soient soumises à une obligation légale de confidentialité.
- Ne divulguer aucune Donnée Personnelle traitée dans le cadre du Contrat à son personnel ou au personnel d'une entité de son groupe qui n'intervient pas dans le cadre de la prestation prévue au contrat ou à tout autre destinataire non autorisé.
- Ne pas recruter un autre sous-traitant sans l'autorisation écrite préalable, spécifique ou générale de FOSELEV. Dans le cas d'une autorisation écrite générale, le Sous-Traitant informe FOSELEV de tout changement prévu concernant l'ajout ou le remplacement d'autres sous-traitants, donnant ainsi à FOSELEV la possibilité d'émettre des objections à l'encontre de ces changements (art.28.2 du RGPD).
- Mettre en œuvre l'ensemble des mesures techniques et organisationnelles appropriées, de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD et garantisse la protection des droits des personnes concernées. Traiter techniquement les données personnelles de FOSELEV qu'aux fins d'exécution du Contrat.
- Stocker et traiter les données personnelles sur des serveurs situés exclusivement sur le territoire de l'Union Européenne.
- N'effectuer aucun transfert hors de l'Union Européenne sans l'accord préalable et écrit de FOSELEV sauf en application d'une décision d'adéquation de l'Union Européenne qui permet à un prestataire de traitement d'exporter des données personnelles sans « autorisation spécifique ».



- Apporter son concours, dans la mesure du possible, afin que le Responsable du traitement puisse s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées. Dans ce cadre, le Soustraitant devra en informer le Responsable du traitement sans délai, et au plus tard dans un délai de cinq (5) jours à compter de la réception de la demande d'exercice des droits formulés auprès de lui et lui fournir les documents nécessaires afin de lui permettre de répondre dans un délai imposé. A noter toutefois que le Responsable du traitement se charge de fournir une information aux personnes concernées par les opérations de traitement au moment de la collecte de Données.
- D'aider FOSELEV, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, dans toute la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits (art.15 à 22 du RGPD).
- Supprimer les Données à l'échéance de la durée de conservation fixée en concertation avec FOSELEV au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées sous réserve de dispositions légales impératives contraires. La preuve de la destruction des Données sera établie par procès-verbal fourni à FOSELEV.
- Conformément à l'article 30.1 du RGPD, le Sous-Traitant s'engage à tenir à jour une liste des traitements des Données de ses cocontractants sous la forme d'un registre des Traitements.

Notification en cas de faille de sécurité

Conformément à l'article 33 du RGPD, le Sous-Traitant s'engage à informer FOSELEV, sans délai après en avoir pris connaissance, de toute faille de sécurité pouvant affecter les données à caractère personnel de FOSELEV. Il appartient alors à FOSELEV d'en informer (i) l'Autorité de contrôle dont il dépend, et (ii) les personnes concernées quand cette faille de sécurité "est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés".

En cas de faille de sécurité détectée par le Sous-Traitant, à première demande de FOSELEV, le Sous-Traitant lui fournira par écrit l'ensemble des éléments visés à l'article 33.3 du RGPD, à savoir :

- La nature de la faille de sécurité y compris, si possible, les catégories et le nombre approximatif de personnes concernées et les catégories et le nombre approximatif d'enregistrements de données concernés;
- Le nom et les coordonnées du DPO/CIL ou d'un autre point de contact auprès duquel des informations supplémentaires peuvent être obtenues
- Les conséquences probables de la faille de sécurité ;
- Les mesures prises ou que le responsable du traitement propose de prendre pour remédier à la faille de sécurité, y compris, le cas échéant, les mesures pour en atténuer les éventuelles conséquences négatives.
- Si, et dans la mesure où, il n'est pas possible pour le Sous-Traitant de fournir à FOSELEV toutes ces informations en même temps le Sous-Traitant s'engage à communiquer ces informations à FOSELEV de manière échelonnée "sans autre retard indu"
- Le Sous-Traitant s'engage à documenter par écrit, en français, toute faille de sécurité, en indiquant (i) les faits concernant la faille de sécurité, (ii) ses effets et (iii) les mesures prises par FOSELEV pour y remédier. La documentation ainsi constituée sera tenue à disposition du Fournisseur et/ou de la CNIL ou de toute autre autorité de contrôle compétente.
- Le Sous-Traitant s'engage (i) à prendre au plus vite toute mesure de correction technique appropriée pour faire cesser la faille de sécurité identifiée, notamment afin de rendre les données incompréhensibles à toute personne non autorisée à y avoir accès et les appliquer aux données concernées par cette faille de sécurité et (ii) à en justifier par écrit sans délai à FOSELEV.

Engagements du Sous-Traitant en cas de « sous-traitance » des prestations

Les prestations du Contrat pourront être exécutées par un sous-traitant du Sous-Traitant dans les conditions précisées cidessous.

Conformément à l'article 28 du RGPD, le Sous-Traitant s'engage à ne pas sous-traiter ses propres prestations à un sous-sous-traitant qui ne respecterait pas le RGPD et privilégiera dans son choix des prestataires ayant adhéré à un code de conduite (art. 40 du RGPD) ou faisant l'objet d'une certification (art.42 du RGPD). Si le sous-traitant du Sous-Traitant ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le Sous-Traitant demeurera pleinement responsable à l'égard du client de tout manquement aux obligations du RGPD par son propre sous-traitant.

En plus de définir l'objet et la durée du traitement, la nature et la finalité du traitement, le type de données personnelles et les catégories de personnes concernées (article 28.3 al. 1 du RGPD), chaque contrat de sous-traitance conclu par écrit par le



Sous-Traitant devra prévoir les mêmes engagements que ceux prévus à l'article "Engagements de conformité du Sous-Traitant".

Le sous-traitant du Sous-Traitant devra également s'engager de ne pas sous-traiter à son tour tout ou partie des prestations à accomplir pour le Sous-Traitant à la demande du client à un autre prestataire sans que l'ensemble des engagements visés par le présent article soient respectés par le sous-traitant du sous-traitant.

6 - DROITS DES PERSONNES CONCERNÉES

La Personne Concernée peut exercer à tout moment auprès du Pilote RGPD dont les coordonnées sont indiquées à l'article 7, les droits prévus par la règlementation en vigueur applicable, à savoir :

- Droit d'accès (article 15 RGPD) et de rectification (article 16 RGPD), de mise à jour, de complétude des données
- Droit d'effacement des données à caractère personnel (article 17 du RGPD),
- Droit de retirer à tout moment un consentement (article 13-2c RGPD),
- Droit à la limitation du traitement des données (article 18 RGPD),
- Droit d'opposition au traitement des données (article 21 RGPD),
- Droit à la portabilité des données que les personnes concernées auront fournies, lorsque ces données font l'objet de traitements automatisés fondés sur leur consentement ou sur un contrat (article 20 RGPD).

Toute demande doit être accompagnée d'un justificatif d'identité. FOSELEV s'engage à répondre aux demandes d'exercice de droits dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans le respect des délais légaux.

7 - CONTACTS Pilote RGPD

Le Sous-Traitant devra communiquer le nom et les coordonnées de son Pilote RGPD s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du RGPD ou son Correspondant à la Protection des Données.

Le Correspondant à la Protection des Données de la société FOSELEV peut être contacté:

- A l'adresse email suivante : <u>contact-rapd@foselev.fr</u>
- A l'adresse postale suivante :

FOSELEV SAS

530 Rue Mayor de Montricher Pôle d'Activités les Milles 13798 Aix-en-Provence Cedex 3

8 – DROIT APPLICABLE

La présente politique est soumise au droit français et constitue l'intégralité de l'accord entre Foselev et l'Utilisateur. En cas de conflit à propos de la validité, de l'interprétation et/ou de l'application de la politique, celle-ci sera soumise à la compétence des tribunaux d'Aix-en-Provence.





ANNEXE 1 – FICHE DE TRAITEMENT À REMPLIR PAR LE SOUS-TRAITANT

Merci de compléter dans le tableau ci-dessous les éléments surlignés en jaune avec les informations dont vous disposez à la date des présentes :

a la dalle des presentes :	I	
Date du document		
Responsable du Traitement	GROUPE FOSELEV	
Sous-traitant (Prestataire)	(immatriculée sous le n°	RCS :
Sous-traitant ultérieur (Si existant)	(immatriculée sous le n°	RCS :
Prestation(s) en lien avec le Traitement de Données Personnelles Décrire la prestation principale objet du contrat	Le Prestataire assure des prestations de :	
Finalité du Traitement Elle doit être déterminée, légitime et explicite.	-	
Données traitées Les données collectées doivent être pertinentes, adéquates et non excessives au regard de la finalité poursuivie, conformément aux dispositions de l'article 6-3° de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du RGPD. Catégories de personnes concernées	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Ex : clients, prospects		
Opérations de traitement réalisées Ex : collecte des données, analyse des données pour vérifier la validité de la demande de remboursement, hébergement des données, etc.	Traitement Saisie Collecte Analyse Hébergement Contrôle Analyse statistique Archivage Suppression Transfert aux tiers partenaires	Auteur du traitement
Contact DPO/ Protection des données		
Autres informations pertinentes :	A COMPETER si besoin	

Cette fiche, complétée par le Prestataire, est valable entre les Parties pour toutes les opérations mises en place à compter de ce jour. **Toute modification devra être signalée par écrit à** <u>contact-rapd@foselev.fr</u>